

Document à l'intention des professionnel-le-s

Mieux connaître

Les Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte (LAEP)

Des lieux d'accueil, de parole et d'écoute
ouverts à tous les enfants de 0 à 5 ans
accompagnés d'un adulte



Programme cantonal de promotion de la santé et
de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents

SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE



AUX PROFESSIONNEL-LE-S CONCERNE-E-S

Les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte (LAEP) » constituent l'une des prestations du **Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents** subventionnées par le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Les premières années de l'enfance sont particulièrement importantes pour le développement physique et psycho-affectif et pour la construction de la personnalité, des facultés d'apprentissage et de socialisation de l'enfant.

Le Programme cantonal vise à garantir à l'ensemble des familles avec des enfants en âge préscolaire l'accès à des services de **prévention primaire de qualité**. Ces prestations doivent notamment permettre aux parents, d'une part d'identifier et d'utiliser les ressources existantes pour pouvoir répondre efficacement aux besoins de leurs enfants, et d'autre part de soutenir leurs compétences parentales.

Il importe que tous les parents et futurs parents puissent décider de faire appel à ces ressources si tel est leur souhait. Dans ce cadre, les professionnel-le-s de terrain ont un rôle essentiel à jouer pour leur faire connaître les prestations du Programme cantonal à leur disposition.

Avec ce livret d'information sur les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte (LAEP) », nous faisons appel à votre précieuse collaboration pour que le plus grand nombre de parents puissent être informés de cette offre et y faire appel si tel est leur vœu.

Christophe Bornand

Chef du Service de protection de la jeunesse

L'ESSENTIEL EN BREF

- Les Lieux d'accueil de type Maison Verte (LAEP) ont été établis selon le concept de la Maison Verte, créée à Paris en 1979 par la pédopsychiatre et psychanalyste **Françoise Dolto** et son équipe ;
- Les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte (LAEP) » sont une mesure de **prévention primaire et de promotion de la santé** ;
- Les LAEP ont notamment pour objectif de permettre à l'enfant de se préparer aux premières **séparations** (crèche, maman de jour, école, etc.), de développer son **autonomie** et de se familiariser avec la **vie en société**;
- Ce sont des **lieux d'accueil, de parole et d'écoute ouverts à tous les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans (en principe)** accompagnés d'un adulte ;
- La **présence de l'adulte** accompagnant est **obligatoire** pendant tout l'accueil ;
- Les LAEP accueillent toutes les familles sans distinction ;
- Les LAEP respectent l'**anonymat** des enfants et de leurs accompagnant-e-s ; ils n'ouvrent aucun dossier et ne font aucun suivi ;
- Les accueils ne sont **pas facturés** ; la participation financière est libre ;
- La **fréquentation** d'un LAEP est **libre** ; il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance ; les parents peuvent arriver et s'en aller au moment qui leur convient, sans expliquer la raison de leur présence ou de leur départ ;
- Les accueillant-e-s sont des **professionnel-le-s**, expérimenté-e-s et formé-e-s pour ce type d'accueil conjoint « enfant-parent ». Les équipes sont **multidisciplinaires** ;
- Dans le canton de Vaud, il existe 9 LAEP à Aigle, Cossonay, Lausanne, Morges, Nyon, Payerne, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains.



LES LAEP, DES LIEUX D'ACCUEIL, DE PAROLE ET D'ÉCOUTE

Les Lieux d'accueil de type Maison Verte (LAEP) ont été établis selon le concept de la Maison Verte, créée à Paris en 1979 par la pédopsychiatre et psychanalyste **Françoise Dolto** et son équipe ; la référence psychanalytique est ainsi à la base du travail et de la réflexion des accueillant-e-s dans ce dispositif au service de l'enfant.

Les LAEP sont des **lieux d'accueil, de parole et d'écoute ouverts à tous les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans (en principe)** obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Les LAEP accueillent toutes les familles sans distinction. Le **soutien à la parentalité** ainsi que la **préparation à la séparation et à l'autonomie** sont au cœur de leur mission.

La spécificité des Maisons Vertes est d'offrir un **accueil conjoint enfant-parent**, ce qui les différencie des lieux traditionnels de garde de l'enfant en l'absence des parents.

Grâce à la présence constante de l'adulte qui en a la responsabilité, l'enfant peut se préparer aux premières séparations (crèches, mamans de jour, école...), expérimenter, développer son autonomie et se familiariser avec la vie en société.

L'adulte accompagnant peut, de son côté, partager ses préoccupations avec d'autres adultes (parents et accueillant-e-s), vivre un moment privilégié avec l'enfant ou profiter d'un moment de détente.

Dans les Lieux d'accueil de type Maison Verte, les enfants et les adultes peuvent **s'exprimer en toute confiance**. Les accueillant-e-s offrent une écoute attentive aux questionnements (verbaux ou non verbaux) de chacun. Elles-ils garantissent une présence bienveillante, sans jugement, qui favorise la parole.

En mettant l'enfant au centre du dispositif, les Maisons Vertes facilitent ses premières expériences sociales; elles contribuent ainsi à **prévenir les possibles troubles de la petite enfance**.



LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Quelques principes essentiels soutiennent l'accueil de l'enfant dans les Lieux d'accueil de type Maison Verte:

L'anonymat

Les LAEP offrent un accueil administrativement anonyme. Il n'y a pas d'inscription préalable. Seul le prénom de l'enfant est demandé et inscrit à l'entrée ; il est ainsi accueilli comme sujet à part entière.

Les accueillant-e-s n'ouvrent aucun dossier et ne font aucun suivi. Il n'y a pas de prise en charge thérapeutique. Aucune information n'est transmise à des tiers (par exemple, un médecin, un-e enseignant-e, un-e conjoint-e séparé-e, un-e juge, etc.) sur l'enfant, l'adulte accompagnant ou la famille.

La participation financière libre

Les prestations des LAEP ne sont pas facturées. Les parents peuvent offrir une contribution s'ils le souhaitent, mais cette participation est libre. Il leur est possible de ne rien donner.

La présence obligatoire d'un adulte avec l'enfant

L'adulte qui accompagne l'enfant doit rester présent pendant tout l'accueil et ne peut pas s'absenter, même pour un court moment. L'enfant reste sous sa responsabilité.

La présence constante de deux accueillant-e-s

Deux accueillant-e-s sont présent-e-s à chaque accueil. Elles-ils ne proposent pas d'activités organisées ou supervisées.

Le renouvellement des équipes

Dans la mesure du possible, un changement d'accueillant-e-s s'opère à chaque ouverture, ce qui renforce le fait qu'il n'y a pas de suivi.

L'existence de règles et limites

Les LAEP posent des règles de vie simples et accessibles aux enfants, par exemple le port obligatoire d'un tablier pour jouer avec l'eau ou le fait de ne pas dépasser une certaine ligne lorsqu'on utilise un véhicule. L'enfant comprend ainsi qu'il existe des limites et a la possibilité de s'y confronter.



LES OBJECTIFS

Les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte (LAEP) » constituent une mesure de **prévention primaire** et de **promotion de la santé** qui contribue à prévenir les possibles troubles de la petite enfance. Ils poursuivent les objectifs suivants :

- permettre à l'enfant l'apprentissage de la vie sociale et la préparation en douceur à la séparation et à l'autonomie ;
- favoriser la socialisation des enfants et des familles avec enfants d'âge préscolaire;
- donner aux parents l'occasion de reconnaître et de consolider leurs compétences parentales et sociales;
- soutenir les parents dans leur fonction parentale ;
- favoriser la mixité sociale ;
- prévenir les possibles troubles relationnels précoces.



POUR TOUS LES ENFANTS JUSQU'À CINQ ANS (EN PRINCIPE)

Les Lieux d'accueil de type Maison Verte accueillent tous les **enfants jusqu'à l'âge de 5 ans (en principe) obligatoirement accompagnés d'un adulte.**

Ce type d'accueil étant conçu pour les enfants en âge préscolaire, ceux plus âgés ne sont pas admis, même si un frère ou une sœur plus jeune est accueilli-e dans la structure.

L'adulte accompagnant est le plus souvent un membre de la famille (par exemple, père, mère, grand-père, grand-mère, etc.). Il peut aussi s'agir d'un autre adulte qui a l'enfant sous sa responsabilité (par exemple, maman de jour, voisin ou voisine, ami ou amie de la famille, etc.)

Les prestations des LAEP s'adressent à toutes les familles sans distinction. Les futurs parents sont aussi les bienvenus pour un moment d'échange ou pour découvrir les lieux.

Mis à part l'âge de l'enfant, aucune condition n'est posée à l'entrée. Les enfants sont accueillis quel que soit le statut de la famille en Suisse et la situation des parents. Les accueillant-e-s ne recueillent et ne communiquent aucune information sur les enfants et leur famille.



UN FONCTIONNEMENT SOUPLE ET SECURISANT

Les Lieux d'accueil de type Maison Verte sont des endroits sécurisants où enfants et adultes peuvent s'exprimer librement. L'anonymat garanti, l'absence de dossier et de suivi, la présence de l'adulte pendant tout l'accueil et l'attitude bienveillante et sans jugement des accueillant-e-s y contribuent.

Pour chaque ouverture, une équipe de deux personnes accueille les enfants et leurs accompagnant-e-s.

La fréquentation d'un LAEP ne peut pas être prescrite ou imposée. Les parents sont libres d'y venir ou non et n'ont pas besoin de s'inscrire à l'avance. Ils peuvent arriver et s'en aller au moment qui leur convient, sans expliquer la raison de leur présence ou de leur départ. Comme il n'y a pas d'activités organisées dans les LAEP, il n'y a pas d'horaire à respecter à part les heures d'ouverture et de fermeture.

La participation financière libre garantit par ailleurs l'accès aux Lieux d'accueil de type Maison Verte pour toutes les familles, quels que soient leurs moyens financiers.



DES EQUIPES PROFESSIONNELLES ET EXPERIMENTEES

Les accueillant-e-s sont des **professionnel-le-s, expérimenté-e-s et formé-e-s** pour ce type d'accueil conjoint « enfant-parent ».


Les LAEP comptent chacun entre 8 et 12 accueillant-e-s. Les équipes sont **multidisciplinaires**. On trouve une majorité de personnes issues de la psychologie et de l'éducation (spécialisée ou de la petite enfance), ainsi que de la psychomotricité, de l'enseignement et des soins (infirmières et sages-femmes).

Les accueillant-e-s sont salarié-e-s par les associations ou fondations LAEP. Chaque LAEP dispose de sa propre procédure d'engagement.

Les accueillant-e-s disposent des **savoir-faire et savoir-être spécifiques à l'accueil conjoint enfant-parent**, qui sont renforcés lors des réunions d'équipe, des supervisions et des formations continues et qui sont développés dans le cadre de la pratique même de l'activité d'accueillant-e.

Une **formation continue spécifique** destinée aux accueillant-e-s des LAEP de type Maison Verte a été mise sur pied depuis une quinzaine d'années. Elle est délivrée par l'EESP (École d'études sociales et pédagogiques – HES-SO).

La responsabilité de la qualité de l'accueil et de la formation des équipes incombe aux comités des LAEP. Le SPJ prend en charge le coût de la formation.



LES LIEUX D'ACCUEIL DE TYPE MAISON VERTE DANS LE CANTON DE VAUD

Depuis 2006, les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents de type Maison Verte » (LAEP) font partie des prestations de base prioritaires du Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents.

Le premier lieu s'inspirant de la Maison Verte de Françoise Dolto a été ouvert à Lausanne en 1991 (la Maison Bleue de Cossonay existait déjà sous une forme un peu différente depuis 1987).

Aujourd'hui, le canton de Vaud compte 9 LAEP répartis sur l'ensemble du territoire:

- Aigle : l'Atelier Ouvert
- Cossonay : la Maison Bleue
- Lausanne : la Maison Ouverte
- Morges : la Maisonnée
- Nyon : la Nacelle
- Payerne : la Maison des Petits Pas
- Renens : Aux Quatre Coins
- Vevey : la Maison Ou'Verte Riviera
- Yverdon-les-Bains : le Jardin Ouvert

Créés à l'origine sous l'impulsion de professionnel-le-s s'inspirant de l'expérience de la Maison Verte à Paris, les LAEP sont gérés par des associations ou des fondations indépendantes à but non lucratif.

Les LAEP reçoivent une subvention cantonale définie dans le cadre d'une convention signée pour trois ans. La subvention couvre le salaire des accueillant-e-s, leur supervision et leur formation continue, ainsi que les frais de fonctionnement de la structure.

A l'exception de La Maisonnée (qui fait partie de l'Espace Prévention La Côte), les comités des associations et fondations sont composés de bénévoles qui mettent à disposition gratuitement leur temps et leurs compétences.

Une part du travail des accueillant-e-s relève aussi de l'engagement bénévole. En effet, les heures de formation, de supervision, de réunion d'équipe et de représentation au sein des comités ne sont pas rémunérées.

LES LIEUX D'ACCUEIL DE TYPE MAISON VERTE DANS LE CANTON DE VAUD

Aigle - Cossonay - Lausanne - Morges - Nyon - Payerne - Renens - Vevey - Yverdon-les-Bains

<p>La Maison Ouverte Rte Aloys-Fauquez 23 1018 Lausanne 021 646 92 90 www.lamaisonouverte.ch</p>	<p>La Maisonnée Place du Casino 1 (3ème étage) 1110 Morges 021 804 66 44 www.espace-prevention-lacote.ch/prestations/petite-enfance/la-maisonnee/</p>	<p>L'Atelier Ouvert Place du Centenaire 3 1860 Aigle 077 485 90 43 www.atelierouvert.ch</p>
<p>Aux Quatre Coins Av. du Censuy 5 1020 Renens 021 634 40 30 www.auxquatrecoins.ch</p>	<p>La Nacelle Rte de St-Cergue 19 1260 Nyon 022 362 17 32 www.lanacelle.ch</p>	<p>Le Jardin Ouvert Av. des Bains 12 1400 Yverdon-les-Bains 024 426 29 44 www.jardin-ouvert.ch</p>
<p>La Maison Bleue Espace Alfred Landry Pré-aux-Moines 1304 Cossonay 079 392 58 11 www.maisonbleuecossonay.ch</p>	<p>La Maison Ou'Verte-Riviera Avenue Reller 2 1800 Vevey 079 723 92 42 www.maisonouverte.ch</p>	<p>La Maison des Petits Pas de la Broye Rue du Chemin Neuf 12 1530 Payerne 079 666 51 11 www.lamaisondespetitpas.ch</p>

Illustrations : Anne Wilsdorf
Edition : 2018



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE
Unité de Pilotage de la Prévention

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch